

Avis administratifs

7285592701 - AA

Commune de CARRIÈRES-SUR-SEINE

Élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) arrêté par délibération du conseil municipal du 29 novembre 2021

2E AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté du 21 mars 2022, le Maire de Carrières-sur-Seine a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'élaboration de RLP.

M. Antoine FROSIO a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif de Versailles.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Carrières-sur-Seine, au 24, rue Gabriel-Péri 78420 Carrières-sur-Seine,

du lundi 11 avril à 8 h 30 au samedi 30 avril à 12 h 00,
aux jours et heures habituels d'ouverture et dans le respect des règles sanitaires, du
lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 et le samedi 30 avril de
9 h 00 à 12 h 00.

Le public pourra prendre connaissance et consulter pendant toute la durée de l'enquête publique :

- le dossier papier en mairie,
- le dossier numérique sur le site internet de la ville :
<https://www.carrieres-sur-seine.fr>, via la rubrique Ma Ville > Enquêtes publiques > élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP)
- le dossier d'enquête publique pourra également être consulté aux mêmes dates sur un support informatique situé en mairie de Carrières-sur-Seine dans les mêmes conditions que celles prévues pour la consultation du dossier papier
- toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Carrières-sur-Seine.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le projet d'élaboration de RLP :

- sur le registre "papier" à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique en mairie de Carrières-sur-Seine, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- sur le registre "dématérialisé" accessible à l'adresse suivante :
<https://www.carrieres-sur-seine.fr>, via la rubrique Ma Ville > Enquêtes publiques > élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) du lundi 11 avril 2022 8 h 30 au samedi 30 avril 2022 12 h 00 ;
- par courrier postal en mairie à l'adresse : M le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique à : l'Hôtel de Ville de Carrières-sur-Seine, 1, rue Victor-Hugo BP 59 - 78421 Cedex à Carrières-sur-Seine ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublique.RLP@carrieres-sur-seine.fr accessible en continu pendant toute la durée de l'enquête publique

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et par courrier électronique ainsi que les observations portées aux registres d'enquête "papier" et dématérialisé seront consultables pendant toute la durée de l'enquête en mairie et sur le site internet de la ville : <https://www.carrieres-sur-seine.fr>.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie :

- le lundi 11 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le lundi 25 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 30 avril 2022 de 9 h 00 à 12 h 00.

Il rédigera son rapport et ses conclusions motivées dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête. Ils seront déposés en mairie et tenus à disposition du public pendant un an.

À l'issue de la procédure d'enquête publique, le projet de Règlement Local de Publicité, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au conseil municipal de la commune de Carrières-sur-Seine.